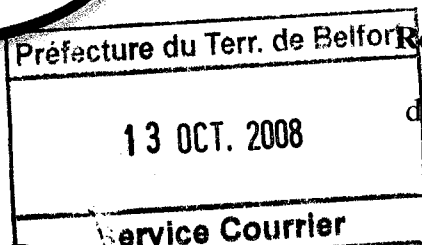




CS – 5.04

Compte rendu des réunions de Bureau
(25 juin et 17 septembre 2008)



Préfecture du Terr. de Belfort-Montbéliard Réunion du Comité Syndical

du mercredi 1^{er} octobre 2008

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni les 25 juin et 17 septembre 2008.

Conformément à la délégation que le Comité Syndical a accordée au Président et au Bureau, il est rendu compte au Comité Syndical des décisions prises lors de ces deux réunions.

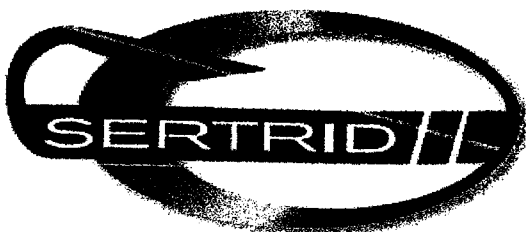
A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les décisions prises lors de ces bureaux.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 1^{er} octobre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 OCT. 2008 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 13 OCT. 2008

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI



Préfecture du Terr. de Belfort
13 OCT. 2008
Service Courrier

REUNION DE BUREAU – 25 juin 2008

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Robert DEMUTH

Etait excusé : M. Daniel FEURTEY

Assistaient : Mmes Valérie QUONDAM, Sandrine RAMEY, MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ

B 7.01 Communication : axes de travail et propositions 2008 **Rapporteur : André HELLE**

Il est convenu, à échéance de la fin d'année 2008 :

- d'arrêter le choix d'un nouveau logo en même temps que celui d'un nouveau nom qui traduirait mieux les compétences aujourd'hui exercées ;
- de revoir la maquette du SERTRID'Infos ;
- d'initier un partenariat avec une classe de collège ou de lycée ;
- de pouvoir disposer d'une version en anglais du film de présentation.

Le Bureau retient également le principe d'une journée portes ouvertes au printemps 2009, qui associerait les trois entités, chacune dans son domaine de compétences.

La réflexion est donc appelée à se poursuivre sur ces différents thèmes. Un chiffrage est demandé pour chacun d'eux.

Site internet : avis favorable à la proposition d'arborescence.

B 7.02 Convention de prestation intellectuelle en matière de conseil financier**Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI**

Accord pour la signature d'une convention avec Monsieur Sébastien GEGOUT, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2008.

Coût : 330 € nets/mois.

B 7.03 Collecte des déchets végétaux – Aménagement des sites : orientations et demande de subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Savoire**Rapporteur : Maurice SCHWARTZ**

Avis favorable pour que soit proposé aux entités un nouveau schéma de financement, avec un plafond de 85 000 € H.T par site.

Collectivité	Clé de répartition	Montant maximum H.T/ site
S.E.R.T.R.I.D	37.50 %	31 875 €
Entité membre (CAB, SICTOM ou SIVOM), selon la commune d'implantation	37.50 %	31 875 €
Commune d'implantation	25 %	21 250 €
	100 %	85 000 €

La demande de la Communauté de Communes de la Haute-Savoire donnerait lieu à financement selon cette clé de répartition par tiers, sur la base de l'enveloppe spécifique au projet, et dans la limite du plafond précité.

B 7.04 Contrat 2008 France Thermique**Rapporteur : Marcel GRAPIN**

Accord sur la base de 1 685 € H.T.

B 7.05 Contrat 2008 DESAUTEL – Vérification des R.I.A**Rapporteur : Marcel GRAPIN**

Accord pour un contrat d'une année sur la base de 909.76 € H.T

B 7.06 Contrat 2008 LOSUR- Suivi des installations de traitement des eaux**Rapporteur : Marcel GRAPIN**

Accord pour un contrat d'une année avec effet au 1^{er} juillet 2008, sur la base de 2 800 € H.T.

B 7.07 Marché à procédure adaptée pour l'achat de fournitures de bureau et de papier**Rapporteur : André HELLE**

Le Bureau déclare le marché sans suite.

Il y a lieu de se rapprocher d'une centrale d'achat.

B 7.08 Marché à procédure adaptée : mise en balles des déchets
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau attribue le marché à ECO-DECHETS, pour une durée d'un an avec effet au 6 juillet 2008.

B 7.09 Marché à procédure adaptée : maîtrise d'œuvre de la rénovation du génie civil des ponts bascule des quais de transfert
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau attribue le marché à CETEC.

B 7.10 Marché à procédure adaptée : maîtrise d'œuvre pour les travaux d'augmentation de la réserve incendie du quai de transfert d'ETUEFFONT.
Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau attribue le marché à CETEC.

Questions diverses

- **Compte rendu de la journée du 13 juin 2008 – 20^e anniversaire du SYDOM du JURA**

Rapporteur : Robert DEMUTH

Compte rendu écrit : Daniel FEURTEY

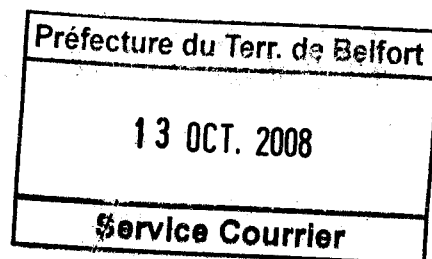
Le Bureau prend note du retour d'expérience et des conditions de mise en œuvre des choix stratégiques opérés par la structure.

BOUROGNE, le 1^{er} juillet 2008

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 17 septembre 2008

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH

Assistaient : Mme Sandrine RAMEY, MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ

B 8.01 Dépôt sauvages : demande de la commune de MORVILLARS **Rapporteur : Daniel FEURTEY**

Les éléments d'information transmis par Monsieur le Maire de MORVILLARS sont portés à la connaissance des membres du Bureau. Ils concernent des dépôts sauvages, ramassés par le personnel communal et amenés ensuite à l'Ecopôle.

La commune de MORVILLARS sollicite le S.E.R.T.R.I.D pour une compensation financière, considérant que les déchets facturés ne sont pas produits par les habitants de la commune.

Au terme des différents échanges, les membres du Bureau s'accordent à reconnaître que le S.E.R.T.R.I.D n'a pas compétence pour traiter à son niveau le problème posé.

Il ne peut, compte tenu de ses statuts, que prendre en compte les déchets entrant à l'Ecopôle, et assurer leur élimination aux frais de la structure d'origine, soit dans le cas présent, la commune de MORVILLARS.

Le Bureau, à l'unanimité, valide cette position.

Une réponse sera apportée en ce sens à la commune de MORVILLARS.

B 8.02 Fonctionnement du Comité Syndical : projet de règlement intérieur
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Les membres du Bureau prennent connaissance du projet de règlement intérieur.

Leurs observations sont prises en compte et intégrées dans la version définitive qui sera proposée au Comité Syndical.

B 8.03 Point sur la compétence traitement
Rapporteur : Daniel FEURTEY

La compétence traitement inscrite dans les statuts du S.E.R.T.R.I.D s'exerce à ce jour sur les seuls aspects de l'incinération et du secteur déchets verts. Elle ne prend pas en compte l'élimination, par les filières existantes, des déchets collectés par les entités et triés par celles-ci sur les déchetteries qui leur appartiennent et dont elles assurent la gestion.

La situation actuelle met en avant le caractère dispersé des négociations, que chaque entité conduit de son côté, à partir de ses propres volumes.

Or, une démarche concertée permettrait de bénéficier de l'effet de masse, avec pour objectif des tarifs normalement plus intéressants.

Il reviendrait ainsi au S.E.R.T.R.I.D d'exercer cette démarche au bénéfice de ses entités membres

Il est souligné que cette orientation se veut avant tout prospective.

Le Bureau, à l'unanimité, donne son accord de principe pour engager une réflexion en ce sens et définir à l'issue de celle-ci, si le schéma est envisageable, et dans l'affirmative, à quelles conditions et dans quels délais.

Monsieur FEURTEY est chargé de coordonner les différents travaux à intervenir sur ce point.

B 8.04 Information sur les relations avec le SM 4
Rapporteur : Daniel FEURTEY

Le Bureau prend note de la situation.

B 8.05 Marché à procédure adaptée : fourniture de passerelles pour les bennes à déchets verts

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Le Bureau, à l'unanimité :

- attribue le marché à la société CINTRAFIL ;
- demande à CINTRAFIL de fournir un plan détaillé avec l'ensemble des cotes, afin de vérifier le respect des normes concernant l'accès du public ;
- demande à CINTRAFIL une réception de la première benne, pour vérification de la conformité au cahier des charges de la consultation.

B 8.06 Information relative au Congrès d'AMORCE (du 14 au 16 octobre 2008)

Rapporteur : Daniel FEURTEY

Le programme de ce congrès est communiqué aux membres du Bureau.

Le S.E.R.T.R.I.D y sera représenté le mercredi 15 octobre par MM. GUEMAZI, Président, FEURTEY et DEMUTH, Vice-Présidents.

B 8.07 Marché à procédure adaptée : remise en état du bardage et de la couverture du bâtiment d'exploitation de l'usine d'incinération

Rapporteur : Marcel GRAPIN

Aucune offre n'a été remise au terme de la consultation lancée.

Le Bureau, à l'unanimité, déclare le marché infructueux.

Une consultation sera à nouveau lancée en 2009.

B 8.08 Marché à procédure adaptée : fourniture de fuel domestique pour l'usine d'incinération

Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau, à l'unanimité, attribue conjointement le marché aux entreprises CPE, sise à LINGVIC (21) et BOLLORE ENERGIE, sise à MEROUX (90), conformément à l'article 76 du code des marchés publics relatif à l'application de l'accord cadre.

Le marché porte sur une période d'un an à compter du 6 octobre 2008.

Ces deux entreprises seront donc consultées conjointement et systématiquement lors de la survenance d'un besoin, pendant toute la durée du marché.

Questions diverses

- Ordre du jour du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2008

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Monsieur le Président informe les membres du Bureau des différents points inscrits à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

- Demande de visite : Table Ronde 94

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Accord du Bureau sur le principe.

La date reste à convenir selon disponibilité de Monsieur HELLE, qui représentera le Bureau à cette occasion.

- Résiliation du sous-embranchement : position de la C.C.I du Territoire de Belfort

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Bureau prend note de la divergence de point de vue juridique entre le S.E.R.T.R.I.D et la C.C.I quant au versement d'une indemnité, suite à la résiliation par le S.E.R.T.R.I.D de la convention d'exploitation du sous-embranchement de la zone industrielle de BOUROGNE en janvier 2008.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la tendance est à une transaction négociée entre les deux parties.

BOUROGNE, le 18 septembre 2008

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI